

CIAS VAL GUIERS

**Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET**

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry**

L'an deux mille vingt-cinq, le treize octobre, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 26 **Quorum : 14**

Présents : 20

Ayant donné un Pouvoir : 0

Absents : 06

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 20

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés :** 11

Date de la convocation :

07/10/2025

20 présent(e)s : ARGOUD Yves, ASTIC Delphine, BALITRAND Anne, BARBOTIN Sonia, BAZIN Jannine, BOURBON Marie-Christine, CHAPUIS Agnès, CEVOZ-MAMI Christian, COUDURIER Françoise, CURTILLAT Christine, FERRARI Myriam, GAUTIN Catherine, HENAUX Raymond, JOURDAN Véronique, PARAVY Jean-Claude, REGALLET Paul, REVEL Luc, THIERY Ghislaine, VERRIER Muriel, WALLE Olivier.

06 absent(e)s : Mme ANDRE Valérie, M. CAGNIN Georges, Mme MARTIN Marie-Ange, M. PERSON Philippe, Mme SEVA Jacqueline, Mme YACONO Céline

OBJET : DELEGATION AU PRESIDENT POUR L'ATTRIBUTION DE MARCHES PUBLICS D'ASSURANCES ;

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article R123-21, 2° ;

VU le code de la commande publique ;

CONSIDERANT l'avis d'appel à candidature publié le 03 septembre 2025 sur le profil d'acheteur du CIAS Val Guiers ;

CONSIDERANT l'obligation de remettre une offre avant le 13 octobre 2025 à 12h00 ;

Le Président du conseil d'administration du CIAS Val Guiers ;

INFORME que les contrats d'assurance du CIAS Val Guiers n'ont pas été remis en concurrence depuis la création du CIAS le 1^{er} janvier 2020. Les contrats préexistant des CCAS de Pont de Beauvoisin et S^t Genix-les-Villages continuent de s'appliquer malgré le changement de contexte et l'évolution de l'organisation administrative du CIAS.

INDIQUE qu'une procédure a été mise en œuvre grâce à l'appui d'un assistant à maîtrise d'ouvrage afin d'adapter les polices d'assurance. L'ensemble des contrats sont concernés : dommages aux biens, flotte automobile, responsabilité civile et protection juridique.

PRECISE que pour permettre l'entrée en vigueur des nouveaux contrats au 1^{er} janvier 2026, et vu le calendrier d'organisation des prochains conseils d'administration, il est nécessaire de

donner délégation au Président pour conclure les marchés publics de prestations de services à venir avec les compagnies d'assurance.

Sur la base du rapport d'analyse des offres, le Président pourra décider d'attribuer les lots ou de les déclarés infructueux, notamment en cas d'absence d'offre reçue ou de hausse substantielle de la prime annuelle.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 20 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention ;

➤**DELEGUE** au Président la conclusion du marché public publié le 03 septembre 2025 portant prestations d'assurance pour les garanties en dommages aux biens, en flotte automobile, en responsabilité civile et en protection juridique. La conclusion des marchés publics s'entend de l'attribution des lots ou de la déclaration infructueuse en cas d'absence d'offre reçue ou de hausse substantielle de la prime annuelle ;

➤**MANDATE** Monsieur le Président ou son représentant pour effectuer les démarches nécessaires, déposer le dossier et signer tous les documents correspondants.

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

**Le Président,
Paul REGALLET**